

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a5e6-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

1

CULTURE - TERRE DE CULTURE 2025 : Travaux de mise en lumière et d'éclairage de la place du Palais des Papes - Demandes de subventions.

M. BLUY

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'ensemble monumental de la place du Palais des Papes est mondialement reconnu pour sa valeur historique et patrimoniale. La place et ses monuments pourraient être davantage mis en lumière.

L'ensemble du projet de mise en lumière et d'éclairage est situé dans le périmètre inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 1995 « le centre historique d'Avignon : Palais des Papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon » est retenu comme exemple exceptionnel d'architecture médiévale religieuse, administrative et militaire de la fin du Moyen Âge associé à un épisode important de l'histoire de la papauté.

Le projet se situe également en périmètre "Secteur Patrimoine Remarquable" (SPR), règlementé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur et en Site Classé (loi de 30) et plusieurs édifices de la place sont classés Monuments Historiques.

L'opération, objet de la présente délibération, a pour but la mise en lumière de la place du Palais des Papes et de ses édifices ainsi que son éclairage. La mise en lumière a pour objectif de valoriser la place de façon artistique et sensible dans ses dimensions architecturales et urbaines, tandis que l'éclairage, complémentaire, garantira la sécurité des déplacements, piétons notamment.

Cette opération vise à mettre en lumière les façades des édifices donnant sur la place : Palais des papes, cathédrale, Petit Palais, Hôtel des Monnaies et Hôtel Calvet de la Palun. Les autres façades bordant la place du Palais des Papes ainsi que les accès vers le jardin du Rocher des Doms seront également valorisées mis en lumière.

L'éclairage de la place a lui pour but de permettre une circulation piétonne en toute sécurité.

L'objectif est de favoriser la lecture urbaine et valoriser l'architecture de l'ensemble

monumental. La mise en lumière sera durable, économe en énergie et limitera les impacts sur la faune.

Afin de répondre à ces objectifs, une équipe pluridisciplinaire composée à minima d'un concepteur lumière mandataire, d'un architecte du patrimoine, d'un bureau d'études en électricité et d'un bureau d'études en environnement assureront la maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1,4 M€ HT pour un coût d'opération de 2 M€ TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des travaux de mise en lumière et d'éclairage de la place du Palais des Papes,
- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires institutionnels et mécénats,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, compte 2312,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024